

MAIRIE DE VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE

60112 Verderel-lès-Sauqueuse



Département de L'OISE
Arrondissement de Beauvais
Canton de MOUY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE, légalement convoqué, s'est rendu à la mairie de Verderel-lès-Sauqueuse, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes. MM. DUFOUR Marcel, PAILLARD André, LEROY Alain, CARNEIRO Elisa, MONTEIRO Marie-Thérèse, POTIER Marie-Christine, AUTIN Mathieu, DESBORDES Jannick, LEROUX François, PLATEL Pascal et TAVERNE Bruno.

Absents excusés : BERTHUIT Julien, LINSTRUISEUR Marc,

Pouvoir : de M. BERTHUIT Julien donné à M. PAILLARD André

Mme POTIER Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 juin 2025

M. le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à apporter au compte-rendu de la réunion du 13 juin 2025. Le Conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

Information sur la vie de la commune depuis le 13 juin 2025

M. le Maire fait le point sur les événements depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

➤ **Le 16 juin 2025 : Sinistre sur le toit de l'église de Sauqueuse-Saint-Lucien**

La tempête a endommagé le toit de l'église : environ 2 m² de tuiles qui sont tombés. Nous avons fait intervenir un couvreur, il a réussi à réparer la toiture, mais elle est en très mauvais état. Nous lui avons demandé un devis pour refaire le toit de l'église et celui de la sacristie. Il y en a pour un montant de 33 000 euros hors taxe.

Les conseillers jugent que ce montant est raisonnable et ils ont décidé de programmer ces travaux.

➤ **Le 18 juin 2025 :**

- **Conseil d'école**

Les institutrices nous ont expliqué toutes les actions qu'elles ont engagées, ainsi que la situation financière de la coopérative scolaire.

Effectif 2025 : 71 élèves ; 6 élèves de plus par rapport à septembre 2024.

Mme VOUHE, institutrice à Juvignies, travaillera à 80% à partir de septembre 2025, elle sera remplacée chaque jeudi.

- **Travaux dans la salle de motricité**

M. Michel Aubry a terminé l'isolation des murs et du plafond. Mme Aurélie Ernoult a travaillé bénévolement pendant plus d'une semaine pour faire les peintures et une magnifique décoration sur trois murs de la salle. Nous la remercions vivement.

Bruno nous propose de la récompenser par un cadeau de fin d'année.

Cette proposition est validée par l'ensemble du conseil.

➤ **Le 19 juin 2025 : Visite de M. Trubert, directeur du SMABT**

Les conseillers, Mme Juliette Lefèbvre et M. Vivien Bonet étaient invités.

Étaient présents : Marcel, André, Alain, Bruno, Mathieu, Vivien et Juliette

Les trajectoires sont très larges, c'est pour cette raison que nous avons l'impression qu'elles ne sont pas respectées.

Le trafic est plus important de juin à septembre.

Le problème pour la commune provient des décollages en piste 30 : Les avions décollent dans l'axe de la piste direction Troissereux (Ouest) et bifurquent immédiatement au Nord sur le village de Verderel, en pleine ascension en virage à 800 mètres d'altitude.

Le 1^{er} octobre 2024, j'avais proposé une trajectoire qui modifie la piste 30. En effet, il suffit de passer un peu plus au Nord pour éviter Verderel sans impacter les commune voisines.

Juliette nous a imprimé le plan du passage des avions au-dessus de Verderel du 13 au 16 juin. Le document montre une telle densité de lignes représentant les passages d'avions qu'il est impossible de distinguer le village sur la carte.

M. Trubert nous parlé de la FACT (Fonds d'Actions Territoriales) au profit de associations. Nous allons sans doute en bénéficier pour la cérémonie célébrant les 50 ans du club de football de Verderel.

➤ **Le 25 juin 2025 : Visite du jury à Verderel-lès-Sauqueuse**

Nous nous sommes inscrits au concours départemental des villes et villages fleuris. Nous avons obtenu le 2^{ème} prix dans notre catégorie et l'inscription au concours régional. Ce prix nous sera remis lors d'une cérémonie à l'hôtel du département au mois de novembre.

Un grand merci à nos agents communaux et à l'équipe de l'Art Floral qui embellissent nos villages.

➤ **Le 5 juillet 2025 : Actions citoyennes**

L'équipe d'Art Floral a nettoyé nos églises. Elles ont également ciré les bancs et le carrelage de l'église se Sauqueuse-Saint-Lucien. Merci à Eliane, Denise, Francine, Sylvie, Christine et Marie-Christine.

➤ **Le 7 juillet 2025 : Pluie dans le préau**

À la suite des fortes pluies, nous avons constaté des infiltrations d'eau dans le préau. Francis et André ont gratté la mousse sur le toit, mais cette action n'a pas suffi à résoudre le problème.

Nous avons donc fait appel au couvreur. Il a découvert qu'une tuile était cassée, ce qui constituait la cause principale des infiltrations. Il a procédé à son remplacement à titre gracieux. Cependant, il a signalé que pour garantir une étanchéité complète, il serait nécessaire de poser une sous-toiture.

Le devis, incluant également la pose de gouttières, pour les sanitaires, le préau et la classe des petits, s'élève à 23 000 € HT.

Les conseillers ont estimé qu'il convenait d'effectuer ces travaux afin de préserver les aménagements récents de l'école.

➤ **Le 22 juillet 2025 :**

- **Fenêtres et isolation dans la classe maternelle et dans la garderie**

Toutes les menuiseries ont été changées par l'entreprise HODENCQ. Les fenêtres ont été équipées de volets roulants électriques.

Nous remercions M. Michel Aubry, Mme Aurélie Esnault et M. Christophe Hodencq qui ont réalisé un travail de grande qualité durant les congés d'été. Nous remercions également les agents communaux qui ont posé le sol de la salle de motricité et Alain qui a réalisé les travaux d'électricité.

- **Installations des appareils de mesure de bruit**

Le SMABT a accepté de poser des appareils de mesures de bruit dans la cour du logement communal durant tout le mois d'août. Les nuisances sonores que nous subissons seront ainsi quantifiées. Le rapport de ces mesures sera présenté aux conseillers municipaux par un responsable du SMABT.

➤ **Le 26 juillet 2025 : Destruction de la jachère fleurie**

Nous avons évacué et déposé, avec l'accord des propriétaires, la terre des futurs travaux de Fourneuil, dans une jachère à l'entrée du village. Nous avons ensuite étalé et préparé le sol afin de pouvoir y semer une jachère fleurie. La pousse était bien engagée, mais l'exploitant a, par inadvertance, fauché la jachère fleurie en même temps que son champ. Il s'en est excusé. Les fleurs ont repoussé, même si le rendu est moins beau que prévu.

➤ **Le 02 août 2025 : Accord de la subvention pour les travaux de la rue des Sapins et la route de Juvignies**

Nous avons obtenu une subvention de 36 098 euros de la part de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour ces travaux d'élargissement de voirie. Le Conseil départemental de l'Oise nous a promis à peu près le même montant.

Le coût total du chantier s'élève à 109 389 € HT

- Subvention de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : 36 088 €
- Subvention du Conseil Départemental de l'Oise : environ 37 000 €
- Charge communale : environ 36 000 €

➤ **Le 04 septembre 2025 : La clôture du point vert**

La clôture du point vert a de nouveau été percutée par un véhicule. Il se trouve qu'il y avait un rassemblement d'étudiants d'UniLaSalle dans les locations de Sauqueuse-Saint-Lucien, cette nuit-là.

J'ai pris contact avec le directeur des études d'UniLaSalle pour lui faire part de mes soupçons concernant l'implication éventuelle d'un étudiant.

Celui-ci a indiqué qu'il allait convoquer les étudiants logeant en dehors du campus. La semaine suivante, nous avons reçu un mail d'un étudiant qui s'est dénoncé "spontanément". J'ai transmis ce mail à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, gestionnaire du site. Le responsable m'a informé que l'étudiant ne donne pas suite à l'injonction de payer les 1 300 euros de dégâts et qu'il allait faire appel à son service juridique afin d'obtenir le paiement.

Ces incidents liés aux locations s'avèrent préjudiciables.

Bruno demande pourquoi nous ne portons pas plainte ?

C'est la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui assume les frais et qui gère le site, et c'est elle qui est habilitée à engager une procédure.

➤ **Le 10 septembre 2025 : Pose de la main courante au stade Jean Lavergne**

Le passage en division supérieure de l'équipe sénior, nous impose la réalisation de travaux de mise en conformité du stade, notamment la pose d'une nouvelle main courante et d'une clôture.

Pascal nous informe que la nouvelle main courante, récupérée auprès de la commune de Blicourt sera posée les samedis par lui-même et quelques dirigeants. Ils vont également entreprendre des travaux afin de mettre les vestiaires en conformité.

Nous les remercions vivement d'assurer ces travaux.

Francis a également participé au démontage de l'ancienne main courante, à l'aide du télescopique.

1) Délibération portant sur la création d'un emploi non permanent de deux mois pour accroissement temporaire d'activité.

Il s'agit de renouveler le contrat saisonnier de M. Christophe Onclerq pour une durée de deux mois, allant du 1^{er} octobre au 28 novembre inclus. Cette disposition a déjà été prise les années précédentes.

Les conseillers ont décidé à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire.

2) Délibération instituant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) pour les employés communaux.

Le RIFSEEP est un moyen de gratifier le personnel communal en dehors des majorations indiciaires et des changements d'échelons ou de grade.

Il se compose en deux parties :

- L'IFSE (indemnité liée aux Fonctions, aux Suggestions et à l'Expertise des agents) est une prime mensuelle.
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est une prime de fin d'année.

Le RIFSEEP est déjà mis en place dans la majorité des communes. Il vient d'être appliqué au personnel de notre regroupement scolaire.

M. le Maire rappelle l'implication du personnel communal dans leur travail respectif. Cette implication fait gagner de l'argent à la commune et il convient d'en récompenser nos salariés.

Le montant de l'IFSE et du CIA attribué à chaque agent sera établi par le premier adjoint, en charge du personnel et par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité en faveur de cette disposition.

3) Délibération autorisant M. le Maire à engager des travaux de clôture du Stade Jean LAVERGNE conformément aux normes imposées par la Ligue de Football.

M. le Maire a lu le courrier du nouveau président du club de football, M. Vivien Bonet, concernant cette demande.

Pascal Platel, qui est le vice-président, nous explique que l'équipe sénior est montée en première division départementale et que de ce fait, le district de football exige que l'intégralité du stade Jean Lavergne soit clôturée afin d'être en conformité avec ce niveau de classification. Cette installation permettra de sécuriser l'accès et de filtrer les entrées des spectateurs durant les matchs. Elle contribuera également à gêner l'arrivée des gens du voyage sur notre stade et la circulation des quads et motos sur le terrain.

L'Association Sportive de Verderel est le troisième club de l'agglomération du Beauvaisis à évoluer à ce niveau. Nous félicitons Pascal et Vivien pour cette performance.

Le devis retenu s'élève à 30 495 euros HT pour la fourniture et la pose de la clôture et des portails.

Nous avons obtenu les subventions suivantes :

-	Ligue de Football	4 970 euros
-	Conseil départemental de l'Oise	10 368 euros
-	Agglomération du Beauvaisis	7 625 euros

Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 7 532 euros.

M. le Maire précise que les dirigeants du club sont très impliqués dans leurs fonctions respectives et qu'ils participent aux travaux d'aménagement du stade (ils ont déplacé la main courante, installé les abris qu'ils ont récupérés...). Nous les en remercions.

Les conseillers ont voté à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

4) Délibération prenant acte de la présentation du Rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise

Le Maire informe les conseillers que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024, et que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus* ».

Le Conseil Municipal déclare qu'il a reçu ce rapport et prend acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

5) Projet d'aménager la maison communale de Verderel en "MAM (Maison d'Assistante Maternelle)

M. le Maire fait part de sa rencontre avec une nouvelle habitante du village qui recherche un emplacement pour réaliser une MAM.

Nous avons commencé à restaurer la maison communale à la suite du départ de la locataire. Nous avons cherché une utilisation qui pourrait apporter un service aux habitants, mais nos recherches n'avaient pas abouti.

Il y a un problème de garderie dans la commune. Il n'y a presque plus d'assistantes maternelles. Nous considérons donc qu'il apparaît opportun de transformer ce logement en MAM.

Pour ce faire, la première étape est de réaliser une étude de besoin, c'est l'objet du flyer qui vous a été distribué. Le retour sera étudié par le service de Protection Maternelle Infantile du Département.

Ensuite, il faut réaliser des plans adaptés à la réglementation en vigueur. Ces plans doivent également être validés par le service du Département.

Le projet nécessite une surface de 90 m² de plain-pied. Nous envisageons donc d'agrandir le rez-de-chaussée de la maison, du côté Ouest, en limite de la propriété voisine.

Il y aurait deux assistantes maternelles qui seraient autorisées à recevoir huit enfants.

Des précisions ont été demandées par les uns ou autres, mais l'ensemble des conseillers ont validés ce projet.

Bruno nous a interrogé sur le devenir du site de l'ancienne école de Sauqueuse-Saint-Lucien.

J'ai proposé de ne pas prendre de décision précipitamment. Il a été demandé de vendre cette propriété communale. Je trouve que le préalable de cette éventualité, serait d'avoir un beau projet d'investissement à Sauqueuse-Saint-Lucien. J'ai interrogé chaque conseiller pour connaître leurs avis ; il y en a un qui veut vendre, une moitié qui ne veut pas et les autres qui s'abstiennent. Le sujet est remis à plus tard.

6) Programmation des travaux à envisager sur la commune pour l'année 2026

- Toiture de l'église de Sauqueuse-Saint-Lucien

M. le Maire fait part du mauvais état de la toiture de l'église. Il y a 2m² de tuiles qui sont tombées lors de la dernière tempête. Nous avons fait appel à un couvreur qui est venu effectuer la réparation très rapidement. À l'occasion de cette intervention, nous avons constaté que l'ensemble de la toiture nécessite une réfection complète, compte tenu de sa vétusté. Le devis établi par l'entreprise comprend le changement des chevrons, la pose d'une sous-toiture, le lattage et la pose des ardoises et ainsi que le remplacement des gouttières pour un peu moins de 34 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité d'accepter le devis présenté et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Nous allons déposer les dossiers de demandes de subventions. Les travaux seront programmés dès l'obtention des financements et en fonction de la disponibilité de l'entreprise.

- Toiture de l'école

Durant les travaux de transformation du préau en salle de motricité, nous avons constaté des fuites en toiture qui endommagent le placoplâtre qui venait d'être posé.

L'entreprise Bordez de Crèvecœur-le-Grand est venue constater l'état de la toiture. Il y avait une tuile cassée et le problème le plus important venait de là, mais il y a des infiltrations un peu partout selon le sens du vent et l'intensité des pluies. Il faudrait mettre une sous-toiture sur l'ensemble du bâtiment.

Le devis s'élève à 23 045 euros HT pour la dépose et repose des tuiles après avoir mis la sous-toiture. Les gouttières seront également changées.

Les conseillers ont autorisé M. le Maire à engager ces travaux après avoir obtenu les subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

Il a été précisé qu'au vu des travaux importants qui ont été réalisés dans notre école, nous ne pouvons pas laisser une toiture qui a des problèmes d'étanchéité.

- Élargissement de la route reliant le cimetière de Sauqueuse-Saint-Lucien à la D 52

Lors de la dernière réunion du conseil, il a été demandé de réaliser une zone de croisement sur cette route. Nous considérons qu'il y a pas mal de circulation sur cette route et qu'il serait plus opportun de l'élargir du cimetière jusqu'au croisement avec la D 52.

Nous allons donc déposer des dossiers de demandes de subventions à cet effet.

Questions diverses

Octobre Rose

L'équipe d'Art Floral nous a sollicité pour participer à l'action « OCTOBRE ROSE » afin de souligner l'importance du dépistage du cancer du sein et de collecter des fonds pour la recherche pour cette cause. Une urne est à votre disposition à la Mairie, pour recevoir vos dons.

La façade de la Mairie a été décorée sur le thème de l'évènement. Un article sur Verderel-lès-Sauqueuse a été édité dans le journal Courrier Picard à cette occasion.

Les conseillers remercient l'équipe d'Art Floral de cette belle initiative. La commune effectuera un don à la ligue contre le cancer.

Demande d'autorisation d'exploiter sur une parcelle communale

Nous avons été informés par la Direction Départementale des Territoires que la SCEA de Rieux-Tillé souhaite transférer le bail qu'elle a sur la commune de Verderel-lès-Sauqueuse à son successeur, M. Duynslager. Il s'agit d'une parcelle de 59 ares, localisée en bas de Fourneuil.

Nous avons répondu que la commune a un projet pour cette parcelle et qu'elle ne veut plus la louer. La commune a toujours respecté l'usage et la règle qui dit que le bail peut être transmis en famille. Là, ce n'est pas le cas.

Bruno nous demande s'il y a une liste qui est prévue pour les prochaines élections municipales

M. le Maire a rappelé que la disposition qui impose de respecter une liste paritaire et complète dans les communes de plus de 1 000 habitants, est dorénavant applicable dans toutes les communes de France.

Pour les prochaines élections municipales, nous devons donc proposer une liste de quinze conseillers (minimum treize) avec autant de femmes que d'hommes.

Les habitants ne peuvent plus rayer un nom sur cette liste, sous peine de bulletin nul. Nous regrettons que cette réglementation s'applique à nos petites communes, mais c'est la loi.

Bruno demande qui va être gardé sur la liste et qui va devoir partir. M. le Maire répond qu'il serait opportun de faire un tour de table avant la fin de l'année, pour savoir qui souhaite, être ou ne pas être, sur la liste qui sera soumise au vote des habitants.

Pascal nous dit que c'est dommage que les habitants ne puissent plus choisir leurs conseillers et qu'ils risquent de ne plus venir voter.

Nous partageons tous ce constat. Nous ne comprenons pas pourquoi il faut casser une représentation démocratique qui fonctionnait bien dans nos petites communes.

Ceci-dit, s'il y a deux listes, la liste majoritaire remporte la moitié des sièges plus un et les places restantes sont attribuées en fonction des pourcentages des voix obtenues. Dans ce cas, la liste sortante ne remporte pas forcément tous les sièges.

Jannick nous dit qu'ils auraient dû imposer la parité sur deux mandats : 60% d'hommes aux prochaines élections municipales pour 40% de femmes et 50/50 aux suivantes.

Pour conclure, M. le Maire dit qu'il est très satisfait du comportement de chacun des conseillers municipaux. Les discussions sont franches mais respectueuses et je souhaite qu'il en soit ainsi pour la prochaine mandature.

Problème d'écoulement des eaux pluviales à Fourneuil

Nous avons constaté avec André que le puisard qui est localisé au début de la rue des Courtils ne parvient pas à écouler les fortes pluies. Il y a un tuyau de trop plein qui part dans un regard et qui va ensuite dans sentier en contre bas.

Cela fonctionne jusqu'au regard, mais ensuite, le tuyau de trop plein qui part vers le sentier est trop haut et du coup le puisard du début de la rue des Courtils, déborde et inonde la propriété en contre bas. Nous pensons qu'il suffit de baisser le tuyau dans le regard pour régler ce problème. L'intervention sera réalisée avec les agents communaux et la grue de l'entreprise qui va démarrer les travaux de voirie à Fourneuil. Ce problème sera réglé à moindre coût.

M. Alain Marthe, qui habite en face, a proposé de nous aider avec sa mini-pelle.

Nous l'en remercions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.